# Ferme-Neuve

## PROVINCE DE QUÉBEC

# Municipalité de Ferme-Neuve

#### Aux contribuables de la susdite municipalité

#### **AVIS PUBLIC**

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée,** Bernadette Ouellette, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Ferme-Neuve, qu'il y aura séance du conseil le 9 mai à 19h30 à la salle du conseil au 125, 12e Rue, Ferme-Neuve. Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

#### DEMANDE NO. 2022-0085 et 2022-0084

# IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ: Chemin Nibi (LOTS: 5 090 963 5 090 964)

Demande de dérogation mineure (2022-004 et 2022-0085) de Monsieur Dufour au chemin Nibi, qui a pour objet de permettre en zone REC-12 :

- La construction de mini maison en conteneur
- La construction d'une véranda annexée à la mini-maison de 12' x 40'
- La construction d'un garage du 32m2 et d'une remise de 12m2
- Permettre d'effectuer la construction sur pieux vissés

Le tout tel que prescrit au règlement de zonage no.23, articles 5.12.1, 5.12.3.1 b), 5.12.3.3c) et l'article 4.2 du règlement #25 relatifs à la construction.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à la demande lors de la séance du 9 mai 2022.

Donné à Ferme-Neuve, ce 19<sup>e</sup> jour du mois d'avril deux mille vingt-deux.

Bernadette Ouellette Directrice générale et Secrétaire-trésorière

Cinadil

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)**

Je, soussignée, Bernadette Ouellette, directrice générale et secrétaire-trésorière a, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint conformément à la Loi, 19 avril 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, le 19 avril 2022.

Bernadette Ouellette Directrice générale et Secrétaire-trésorière